

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 09/03/2026

<i>Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 09 mars 2026 à 20h30</i>
--

Date de Convocation : 02.03.26

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 02.03.26

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENUILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : Valérie GERVAIS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 02 février 2026 : sans observation

1 Information complémentaire sur la gestion future de la voirie et des réseaux (délibération)

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du litige qui l’oppose aux conjoints Daloz, SCRC et Vanessa Daloz, relatif au lotissement de « La Rippe 2 », lors de l’audience du Tribunal Administratif, le 26/02/2026, le Rapporteur Public a sollicité une information complémentaire sur la gestion future de la voirie et des réseaux.

Dans le cas d’un lotissement communal, la commune pétitionnaire devra simplement indiquer dans sa demande le mode de gestion des équipements communs choisis. En raison de l’indépendance des législations, cette indication ne la dispense pas de procéder au classement de ces voies dans la voirie communale, par délibération du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal (à 11 voix sur 11),

CONFIRME que la voirie qui dessert les parcelles et les différents réseaux secs et humides relève du domaine communal.

DECIDE que la commune assurera la gestion pleine et entière de ces différents équipements en relation étroite avec ses partenaires, Syndicat des Eaux d’Orgelet, Suez, Orange, Sudec du Jura et Enedis, lorsque les réseaux sont affermés.

La gestion des réseaux d’évacuation des eaux usées et l’assainissement relèveront de Terre d’Emeraude communauté comme prévu lors du transfert de ces compétences à l’intercommunalité.

DIT qu’il convient de classer la voie de desserte des différentes parcelles, dès à présent, dans la voirie communale.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38contact@dompierrezurmont.fr**2 Convention raccordement Enedis lotissement « la Rippe » (délibération)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de valider les documents de chaque prestataire de service en matière de voirie, aménagements, raccordements et réseaux du lotissement de la Rippe (Enedis, Sidec, SBTP, Petitjean SA, Suez, Terre d'Emeraude communauté, et autres entreprises nécessaires au bon déroulement du chantier du lotissement).

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.

Questions diverses :*a) Permanence élections*

Dimanche 15/03/2026			
	MATIN		APRES-MIDI
8h	Richard FATON Marc MENOUIILLARD Claude COIFFIER	12h	Thierry BECAUD Romain CHAUVIN Jérôme BOMBOIS
10 h		14h	
	Claude PONCET Jilles BAKKER Carole VOINOT		Didier GAY Fabienne VERNIER Anaïs MAURIN
12h		16 h	
			Valérie GERVAIS Nelly JANOD Claude COIFFIER
		18h	

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

b) Fin de mandat

Le maire remercie chaleureusement ses adjoints et les membres du conseil pour leur assiduité et leur engagement au service de la commune. Il rappelle la bonne situation financière ainsi que la qualité des travaux réalisés lors des deux mandats qui viennent de s'achever.

La séance est levée à 22h30.